DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 novembre 2019

Délibération n° 2019 – 22/11/2019 – 10

Semestre REO

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 18 novembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 14 Membres représentés : 9 Total : 23	**Refus de vote : 0** **Abstention(s) : 0** **Suffrages exprimés : 23** **Pour : 23** **Contre : 0**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le dispositif prévu pour le semestre REO à compter de janvier 2020, sous réserve de précisions ultérieures quant aux dates de dépôt de candidatures et aux modalités de sélection des candidats, s'il y a plus de candidats que de places.**

Dijon, le 25 novembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Compte rendu de la commission de la Pédagogie du 7 novembre 2019
Semestre réorientation : REO

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission de la Pédagogie

Compte rendu - séance du jeudi 7 novembre 2019

Ouverture de la séance à 14h05.

1. Informations générales

Jean-Jacques BOUTAUD évoque l'application ConPeRe qui va servir à gérer les Contrats pédagogiques de réussite étudiante (CPRE) pour les étudiants de Licence, conformément aux dispositions de l'Arrêté Licence du 30 juillet 2018. Elle concernera les seuls étudiants de L1 pour l'année 2019-2020.

L'outil sera présenté aux composantes le 12 novembre 2019 matin à la communauté universitaire.

Il est rappelé que l'enveloppe dédiée à la Direction des études est passée de 50 000 à 140 000 € l'an dernier en vue d'une anticipation sur l'année 2019 de l'application de l'arrêté Licence. 10 000 € ont été ajoutés sur le budget 2020, ce qui porte cette enveloppe à 150 000 €. La répartition entre les bénéficiaires peut poser question en fonction des crédits attribués et des organisations internes dans les composantes.

Il existe un problème récurrent de non reconnaissance, au niveau de la carrière des enseignants-chercheurs, des missions assurées dans le domaine de la formation. Cela ne les incite pas à s'impliquer alors que leur participation est essentielle.

Le calendrier Parcoursup 2020 est connu. Il correspond aux grandes échéances de l'an dernier.

Phase de vœux du 22 janvier au 12 mars 2020. Finalisation des dossiers et confirmation des vœux jusqu'au 2 avril 2020. Phase principale du 19 mai au 17 juillet 2020. Début de la phase complémentaire fin juin jusqu'au 11 septembre 2020. Un séminaire dédié aux paramétrages Parcoursup a lieu le 8 novembre 2020 à Paris.

https://services.dgesip.fr/T454/parcoursup .
https://services.dgesip.fr/T454/S972/phase_d_admission_sur_parcoursup

Open data Parcoursup : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/parcoursupdata/?disjunctive.fili&sort=tri

Les textes relatifs à la réforme des études de santé sont parus au JO du 5 novembre 2019 : deux décrets du 4 novembre 2019 et un arrêté du 4 novembre 2019.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000039309097

Un point sera fait en CFVU par Gilles BRACHOTTE, Vice-Président délégué, et le Pr Pablo ORTEGA-DEBALLON pour l'UFR Sciences de Santé.

Il y a eu plusieurs réponses positives des composantes pour la mise en place d'une mineure Santé à la rentrée 2020. Ce dossier sera vu lors de la prochaine Commission de la Pédagogie le 25 novembre 2019, avec la présentation des capacités Parcoursup.

Patrick DANAUDIERE précise qu'un projet est en cours entre les IUT de Dijon-Auxerre et Le Creusot avec les DUT Génie biologique et Mesures physiques.

2. Projets internationaux

Bernhard ALTHEIM présente le projet en séance.

➢ ***1 projet d'échange diplômant :***

- BURKINA FASO - Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ) - UFR SVTE - Nadège MARTINY

Ce nouvel accord qui permet à l'uB d'accueillir des étudiants de l'UJKZ en formation diplômante dans les différents masters de l'UFR et d'organiser des co-tutelles de thèse. Il y aura 4 places en M1 et 4 places en M2. Cet accord fait suite à une visite du Président de l'Université JKZ à Dijon. Il n'y a pas de réciprocité dans l'envoi d'étudiants car le Burkina Faso est une zone dangereuse actuellement (terrorisme).

➢ ***1 projet d'échange non diplômant :***

- ETATS UNIS - University of Arkansas Fort Smith (UAFS) - IUT Dijon-Auxerre - Pierre DEPLANCHE

Ce nouvel accord qui permet aux deux partenaires d'échanger jusqu'à 2 étudiants par année académique pour la durée d'un semestre. C'est très bien qu'un partenariat soit conclu avec cette université américaine, même s'il est unilatéral. Les étudiants de DUT partent souvent au semestre 4.

➢ ***Pour information :***

La signature de conventions d'exécution dans le cadre de programmes bilatéraux entre la France d'une part, et le Mexique et le Vietnam d'autre part, qui permettent l'accueil d'étudiants internationaux dans les formations des IUT en France est évoquée.

Ces conventions sont signées entre l'ASSODIUT, l'Association des Directeurs d'IUT en France, et l'uB pour organiser l'accueil des étudiants dans les formations des IUT.

Grace à ces conventions :

-l'IUT du Creusot reçoit 500 € par étudiant mexicain (3 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2018/19, et 500 € par étudiant mexicain (3 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2019/20.

- l'IUT de Dijon-Auxerre reçoit respectivement 200 € par étudiant vietnamien (1 étudiant au total) et 500 € par étudiant mexicain (2 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2019/20.

Patrick DANAUDIERE précise que l'ASSODIUT est mandatée par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour procéder au recrutement. Cela permet des bons taux de réussite pour ces étudiants.

La liste des accords Erasmus+ est ensuite évoquée. 2 pays sont concernés (Italie et Royaume-Uni) pour des accords avec cinq universités différentes. Il est nécessaire d'anticiper le Brexit avec le Royaume-Uni en doublant les accords afin de parer à toute éventualité.

observations	**Pas d'observations particulières**

3. UFR Langues et Communication - présentation de deux actions RITM liées à l'engagement étudiant : parrainage et dispositif AprèsLang'

Marie-Geneviève GERRER, Directrice de l'UFR Langues et Communication, précise que les deux actions qui vont être présentés bénéficient d'un financement via RITM-BFC qui est projet porté par la COMUE UBFC lauréat d'un PIA 3, doté de 11 millions d'euros sur 10 ans

Elle souhaite remercier et souligner l'investissement des étudiants de licence de l'UFR Langues et Communication qui ont créé en septembre l'association **Parrainage** UFR Langues et Communication. Cette

association a été labélisée par l'UB. Les étudiants pourront bénéficier d'une reconnaissance de leur engagement.
Mélyssa DONGUY et Angèle ROUGELIN, étudiantes, présentent le dispositif en séance. Elles expliquent qu'il s'agit de parrainer un ou plusieurs étudiants de L1 afin de :

- Les aider à s'insérer dans la vie du campus,
- Faciliter leur insertion également au sein de la vie dijonnaise
- Leur assurer une aide pour mener à bien leurs études

Les parrains sont encadrés par une équipe d'enseignants-référents qui les rencontrent régulièrement.
Les étudiants s'engagent à :

- Rencontrer au moins une fois par mois les étudiants qui leur sont confiés
- Rencontrer au moins 3 fois dans le semestre leur enseignant-référent
- Etre présents lors de la semaine d'accueil L1 en septembre
- Co-organiser la tenue d'ateliers au cours du premier semestre pour répondre aux questions des étudiants de L1
- Être présents lors de la réunion-bilan avec les enseignants-référents
- Être présents lors des diverses manifestations d'accueil des futurs étudiants (JPO…) L'engagement de l'étudiant peut s'étaler sur plusieurs semestres de licence.

Pour obtenir la validation de leur engagement, ils doivent en faire la demande et déposer un dossier qui sera examiné par une commission comprenant des enseignants-référents UFR et des étudiants de l'association.
En cas de validation du dossier, les étudiants bénéficieront d'un bonus de 0,5 point sur leur moyenne de licence, si celle-ci est égale ou supérieure à 10. Leur engagement sera spécifié sur le supplément au diplôme de licence (paramétrage à faire dans Apogée).

Patrick DANAUDIERE s'interroge sur le fait que seuls ceux ayant la moyenne ou plus puissent valoriser cet engagement.
Marie-Geneviève GERRER précise que pour le moment, ce choix a été fait par l'UFR. Les étudiants impliqués dans cette action sont sérieux et s'investissent, sans but utilitaire. Cela évoluera peut-être ensuite mais actuellement il est trop tôt pour envisager d'autres modalités.

Les étudiantes précisent qu'il y a eu une quarantaine de réponses d'étudiants se disant volontaires pour être parrains, et 112 étudiants qui ont demandé à être parrainés.
Au final, on a un effectif d'une trentaine de parrains pour 80 parrainés.
Deux premières sessions ont eu lieu. Au final, 60 étudiants ont été vus. La répartition des filleuls a été faite.
Les demande des étudiants ciblent l'aide aux devoirs, des réunions, des groupes de travail …
Marie-Geneviève GERRER précise que face au succès du dispositif, il y a quelques difficultés de gestion mais cela va rentrer dans l'ordre. RITM-BFC permet de financer des rencontres avec les lycées et la rémunération des enseignants chercheurs qui suivent cela. Le confort d'organisation a permis d'étoffer le dispositif. Il faudra montrer l'évolution du dispositif pour que le financement soit reconduit en année 2.

Will NOONAN, Maître de conférences à l'UFR Langues et Communication, présente la seconde action financée par le dispositif RITM-BFC sur la période septembre 2019-août 2022. Il s'agit du projet **AprèsLang**' qui vise à aider des étudiants de L2 et L3 LEA et LLCER à réfléchir à leur avenir professionnel en participant à trois niveaux d'actions :
1.un programme de conférences-rencontres avec des organismes professionnels et autres acteurs du secteur ;
2.des ateliers sur des sujets spécifiques touchant aux industries de la langue
3.des projets tuteurés menés en collaboration avec des partenaires extérieurs et/ou des centres de recherche.

Le projet n'a donc pas de lien direct avec une association étudiante mais fonctionne comme un programme d'extension pour des étudiants volontaires et motivés par la découverte des métiers et des débouchés suite

à un diplôme en langues étrangères. Bien que les actions soient menées en complément (et non pas en remplacement) des cursus classiques, le projet devrait également fournir des pistes de réflexion pour l'évolution des offres de formation LEA et LLCER à l'horizon 2023.

Le choix et le calendrier des actions est validé par un comité de pilotage constitué d'enseignants- chercheurs, de partenaires extérieurs et de représentants étudiants (cycles L, M et/ou D).

Le choix des actions repose sur cinq critères principaux définis dans le dossier de financement :

1. innovation pédagogique, transversalité, "disruptivité" par rapport à l'existant
2. professionnalisation, responsabilisation, prise de recul critique
3. rapport aux "métiers de la langue", notamment hors sentiers battus
4. assise numérique : développer des compétences recherchées sur le marché du travail
5. assise scientifique : renforcer les liens entre la recherche et la vie professionnelle.

Certains projets tuteurés sont menés en commun avec des étudiants de Master (principe de mentorat et de partage de compétences au sein de groupes panachés) et de Doctorat (projets de recherche-action "située" en lien avec une de thèse).
Les projets tuteurés effectués en collaboration avec des partenaires extérieurs à l'Université et impliquant la présence des étudiants dans des locaux hors du campus universitaire sont soumis à une convention *ad hoc* dont le modèle est fourni en pièce jointe.

Le projet AprèsLang' fonctionne en parallèle des cursus classiques et les étudiants participent sur base de volontariat. Il est cependant prévu de reconnaître la participation des étudiants. Hormis la mise en valeur du travail et des compétences acquises, la participation à un ou à plusieurs projets tuteurés permettra à l'étudiant de solliciter une majoration de 0,5/20 sur les résultats globaux de l'année de Licence. Ce bonus pourra être accordé à condition d'une participation jugée satisfaisante par le jury et de valider l'année de Licence (un résultat global de 13,5/20 pourra être remonté à 14/20, entraînant un changement de mention ; un résultat de 9,5/20 ne pourra pas être remonté à 10).

Les actions prévues dans le cadre du projet AprèsLang' ne peuvent pas être "validées" à la place d'un stage ou d'une expérience professionnelle requise pour valider une formation ou un parcours.

Il est en revanche possible et même encouragé de faire valoir sa participation aux projets tuteurés et aux autres actions au moment de solliciter des entreprises ou des organismes susceptibles d'accueillir des stagiaires. En cas de doute (par ex. un stage proposé par un partenaire extérieur dans la continuité d'une action proposée par le projet AprèsLang'), le comité de pilotage AprèsLang' statuera en collaboration avec les responsables de la formation concernée.

Will NOONAN précise que le cœur de cible de ce dispositif concerne les étudiants de L2-L3. Le budget RITM-BFC permet de faire venir des prestataires extérieurs (ex : traductrice de jeux vidéo).
Ces étudiants peuvent constituer un vivier pour les Masters. Cet engagement sera inscrit dans le supplément au diplôme. L'offre de formation qui sera à construire en vue du futur contrat 2023 pourra s'en inspirer. La branche communication de l'UFR est intéressée, ainsi que l'IUT Le Creusot.
Le montage du projet résulte de discussions avec les étudiants de Master. 140 candidats se sont déclarés. Il faut cependant améliorer les moyens de communication.
Jean-Jacques BOUTAUD évoque l'ATP de RITM qui peut permettre, avec les ingénieurs, de réfléchir au montage d'autres projets. Toutes ces pédagogies innovantes vont de moins en moins vers l'enseignement en présentiel et nécessitent une ingénierie dédiée.
Marie-Geneviève GERRER salue l'ouverture au département LLCER, qui est très positive.

observations	Les observations seront relayées en CFVU

4. Diplômes d'université et formations courtes

➢ **IUT Dijon-Auxerre : DUSCG (Diplôme Universitaire Supérieur de Comptabilité et de Gestion)**

Patrick DANAUDIERE présente le DU SCG (Diplôme Universitaire Supérieur de Comptabilité et de Gestion), qui a pour objectif de préparer aux UE du DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion). Il est porté par Madame Carine LUANGSAY-CATELIN de l'IUT Dijon-Auxerre.

Le DU SCG est le diplôme menant à l'expertise comptable. Son obtention permet de valider un niveau Master II Recherche. Il est la principale voie d'accès aux métiers de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, mais aussi à certains postes de cadres dans le domaine de la gestion.

Ce DU est proposé en deux ans à l'IUT de Dijon en lieu et place du DIU CG actuellement organisé en 1ère année à Besançon, en 2ème année à Dijon. La maquette est nationale. Les étudiants peuvent être dispensés de certains modules en fonction de leurs parcours et des diplômes obtenus. Le DU compte 15 inscrits par année. Ce DU est souvent sollicité par des diplômés de DUT GEA ou de BTS Comptabilité gestion.

La principale poursuite d'études possible est la préparation du DEC (Diplôme d'Expert-Comptable), permettant d'obtenir un niveau Doctorat. Le DU SCG est articulé autour des axes suivants :

- Etre en cohérence avec les programmes nationaux de la filière Expertise Comptable permettant de se présenter au DSCG
- Donner un diplôme aux étudiants qui auront un niveau satisfaisant en comptabilité, finance, contrôle de gestion et management
- Acquérir des compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être)
- S'insérer dans le tissu économique de la Région

Métiers visés : Expert-comptable stagiaire, Directeur Administratif et Financier, Contrôleur de gestion, Gestionnaire de trésorerie, Analyste financier, Contrôleur/auditeur interne

Secteurs d'activités : Cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, Grandes entreprises industrielles ou commerciales, PME et TPE, Fonction publique, Banque

Le DU SCG atteste un niveau de compétences permettant au titulaire du diplôme d'assurer le suivi de l'activité comptable au quotidien, l'établissement des états analytiques de gestion, mais également d'intervenir sur l'analyse financière, la gestion du personnel et l'organisation du système d'information.

Le DUSGC est une formation en alternance, destinée aux personnes titulaires d'un DCG, d'un DECF ou d'un diplôme équivalent. Le DUSCG est accessible dans le cadre de la formation continue et en alternance (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage). Les candidats relevant de la formation continue ou de l'alternance doivent passer par le SEFCA. Patrick DANAUDIERE précise que les inscrits seront des apprentis donc il n'y aura pas de frais d'inscription.

La formation se déroule sur deux années, de novembre N à novembre N+2 (reprise effective des cours prévue début décembre pour les deux années). Elle permet de préparer les 7 épreuves du DSCG, tout en alternant un temps en entreprise et un temps en formation.

La formation théorique représente 830,5 heures d'enseignement théorique sur les deux années (428h en première année et 402,5h en deuxième année) soit par an:

- 12 ou 13 semaines en formation (par bloc de 2 ou 3 semaines de cours),
- 36 ou 37 semaines en entreprise,
- 1 semaine dévolue aux révisions.
- 2 semaines dévolues aux examens nationaux.

Les UE suivantes sont enseignées : Finance d'entreprise, Management et Contrôle de Gestion, Management des Systèmes d'Information, Anglais des Affaires, Relations professionnelles, Gestion juridique, fiscale et sociale, Comptabilité et Audit.

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants expérimentés de l'Université de Bourgogne et d'intervenants professionnels (experts-comptables, conseillers juridiques et fiscaux, cadres d'entreprises …). La formation est coordonnée par un responsable pédagogique sous l'autorité du chef de département.

Le contrôle des connaissances s'effectue dans chaque UE par un contrôle continu écrit ou oral.

Le diplôme universitaire est délivré aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement. Lorsque le diplôme universitaire n'a pas été obtenu, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Le diplôme d'université est délivré sur proposition d'un jury désigné par le directeur de l'IUT. Ce jury comprend : - des professionnels des secteurs concernés (pour au moins un quart et au plus la moitié), - des enseignants intervenant dans la formation.

L'IUT Dijon-Auxerre et le SEFCA travaillent en partenariat avec le Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne-Franche-Comté et les Compagnies Régionales des Commissaires aux comptes de Dijon.

observations	**Pas d'observations particulières**

➢ **UMDPC-Santé : création d'un DU, d'une FC, organisation DIU, modifications DU**

Evelyne KOHLI présente les dossiers en séance.

→ Création d'un DU « Médecine d'urgences vitales de Bourgogne-Franche-Comté »

Les responsables de ce DU sont les Professeurs Patrick RAY (UFR Sciences de santé Dijon) et Thibaut DESMETTRE (UFR SMP Besançon).

La médecine d'urgence (MU) est une spécialité variée, transversale et en pleine évolution. De nombreux DU de Traumatologie (vitale ou non vitale) existent, mais ne concernent qu'une partie des patients graves pris en charge dans les structures d'urgences. En effet, l'urgentiste doit pouvoir répondre à la gestion de pathologies variées, dès la phase pré-hospitalière. En plus des grandes pathologies médicales et traumatologiques d'urgence, ce DU abordera la gestion des urgences pédiatriques et des situations sanitaires exceptionnelles (SSE type damage control, gestion de crise, pathologies infectieuses émergentes…). Le besoin est donc important compte-tenu de l'évolution de la spécialité de MU (DESC et maintenant DES, transferts infirmiers interhospitaliers, délégation de soins infirmiers). A ce jour, seuls 2 DU de Médecine d'urgences vitales existent en France, ils sont organisés à Paris (l'un à Sorbonne- Université précédemment coordonné par le Pr P. Ray avant son arrivée à Dijon et l'autre à Paris 7).

Cette formation comporte une part importance de formation pratique, organisée en ateliers de simulation et pratiques (échographie, gestes d'urgences) faisant suite dans une même journée à la formation théorique sur un thème donné.
A quels besoins répond cette formation ? Polyvalence des praticiens et des soignants, gestion des urgences dans un contexte de vieillissement de la population et de prédominance des pathologies médicales, besoins et demandes institutionnelles de préparation aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE), besoin régional d'une formation de ce type, inexistante actuellement.
Quel sera l'impact de la formation sur la pratique du professionnel de santé ? Homogénéisation des pratiques, actualisation des connaissances sur la base de la bibliographie Evidence based medecine, développement de la pratique individuelle et du management d'équipe.
Quel en sera le bénéfice pour le patient ? Homogénéisation des prises en charge, mise à profit de la simulation et du principe « jamais la première fois sur le patient ».
L'objectif de cette formation est d'approfondir et/ou de mettre à jour les connaissances et compétences pour la prise en charge des urgences vitales et de développer le travail en équipe. La formation permettra également de familiariser l'apprenant à la communication de crise et la gestion de situations sanitaires exceptionnelles.
Les objectifs sont :

- Identifier les critères de gravité face à une situation clinique
- Anticiper l'évolution défavorable des patients
- Mettre en œuvre les moyens de réanimation immédiate et des premières heures
- Orienter et filiariser les patients
- Travailler en équipe pluri-professionnelle
- Communiquer dans une situation de crise ou sanitaire exceptionnelle

L'effectif minimum est de 15 et maximum 30 (dont 25 en FC).
Public visé : Médecins urgentistes exerçant en structure d'urgence (SAMU-SMUR-SAU), DESC MU ; IDE diplômé(e)s exerçant en structure d'urgence (SAMU-SMUR-SAU)
Durée de la formation : 65 heures en trois modules répartis sur 10 jours
Pratiques pédagogiques (préciser répartition horaire et pratiques pédagogiques)

- Accès aux enseignements via la plateforme Plubel
- Enseignements cognitifs en présentiel et à distance le matin
- Enseignements pratiques sous la forme d'ateliers pratiques (gestes d'urgences, échographie) et de séances de simulation, pour l'autre moitié de la formation l'après-midi.

Il y a trois modules : urgences cardio-vasculaires, toxicologiques et infectieuses + urgences respiratoires, neurologiques et exceptionnelles, urgences maternelles et pédiatriques et milieux périlleux

Modalités de contrôle des connaissances : contrôle continu sous forme de QCM à chaque début de journée d'enseignement : 50/100 ; présence aux cours obligatoire (1 absence autorisée) : 50/100.
Le diplôme sera délivré lorsque le candidat aura atteint la moyenne de 10/20. Rattrapage *via* un oral.
Le coût de la formation comprend les droits d'inscription à un DU et des droits spécifiques fixés à 2 500 €.

Evelyne KOHLI précise que ce coût important est dû aux exercices réalisés au Centre de simulation situé près du CHU. Le DU va ouvrir et compte déjà des inscrits.

observations	**Pas d'observations particulières**

→ Organisation du DIU Médecine manuelle Ostéopathie avec 7 universités

Les Universités de Montpellier, Aix-Marseille, Bourgogne, Lorraine, Nantes, Reims-Champagne-Ardenne, Strasbourg organisent le DIU Médecine manuelle Ostéopathie. Une convention est signée pour cela. L'article 5 est modifié :
« Les responsables d'enseignements représentent chaque université au CEMMO et en sont membres de droit. Les Diplômes Interuniversitaires de MMO sont placés sous la responsabilité de chaque université et agréés par le CEMMO.
Le CEMMO et les universités signataires ont pour mission :
- de garantir le niveau académique de la formation reposant sur l'évidence médicale théorique comme pratique et sur les référentiels de formation conformes aux décrets de 2014.
- d'encourager l'harmonisation et la mutualisation des enseignements théoriques et / ou pratiques des différentes universités signataires de la présente convention. »

Nathalie SEGUY demande si ce DIU correspond à une même maquette proposée par les 7 établissements.
Evelyne KOHLI précise que la notion de DIU est une notion *ad hoc* car seuls existent des « diplômes d'établissement » *(cf art L613-2 du Code de l'Education).* Il est courant d'appeler DIU des diplômes organisés en commun par plusieurs universités mais au final, l'étudiant est diplômé par l'université dans laquelle il est inscrit. Il faut noter que certains DIU sont toutefois habilités par le Ministère. Cela est peu fréquent mais c'est le cas pour ce DIU relatif à l'ostéopathie.
Les DU devant s'autofinancer, les contraintes financières ne sont pas forcément les mêmes d'une université à l'autre. Les tarifs peuvent donc varier, ce qui implique une compétitivité entre les établissements.

Dans le cadre de ce DIU, toutes les universités partenaires sont soumises à l'agrément du CEMMO (Collège des Enseignements Universitaires de Médecine Manuelle-Ostéopathie).

observations	**Les observations seront transmises en CFVU**

→ Création d'une FC « Enseignement post universitaire (EPU) en Infectiologie »

L'enseignant responsable de cette formation courte est le Professeur Lionel PIROTH, PU- PH Infectiologie, UFR des Sciences de Santé, CHU, Département d'Infectiologie.
Actuellement, de nombreux EPU sur le thème de l'infectiologie assurés par ou sous la responsabilité d'infectiologues universitaires sont mis en place à la demande et/ou avec le soutien de structures non universitaires.
L'objectif de cette FC est de permettre la labellisation des formations animées par un infectiologue du Département d'Infectiologie du CHU de Dijon (universitaire ou praticien hospitalier sous la responsabilité du responsable universitaire de la formation), que la formation ait été initiée ou non par lui.
L'objectif du projet est de garantir la qualité des EPU assurés par ces intervenants sur le thème de l'infectiologie via une labellisation universitaire et d'améliorer la visibilité des formations répondant à cette exigence

Différents EPU seront mis en place, selon les demandes, afin de rappeler les grands principes de l'infectiologie à connaitre dans les différentes thématiques citées ci-dessous et afin d'échanger autour de situations cliniques problématiques.
Exemples de thématiques abordées : grands principes de l'antibiothérapie et des autres anti-infectieux ; calendrier vaccinal – recommandations – particularités dans certaines populations (femmes enceintes, patients immunodéprimés …) – stratégies pour convaincre les patients de se faire vacciner ; maladies infectieuses des voyages (prévention, paludisme, autres maladies tropicales, maladies émergentes, Hajj…) ;

borréliose de Lyme – diagnostic clinique et biologique – diagnostics différentiels – prise en charge globale ; coqueluche – diagnostic et prise en charge – prise en charge des cas groupés

Les objectifs sont rappelés :
- Garantir aux participants un niveau de formation universitaire
- Permettre la reconnaissance et la valorisation de ces enseignements.
- Actualiser ses connaissances sur les thématiques proposées
- Echanger sur des situations cliniques en vue d'une amélioration des pratiques

L'effectif minimum est de 10 et n'a pas de maximum.
Public visé : Personnels médicaux et paramédicaux libéraux ou hospitaliers de la région
Pré requis : Diplôme d'état des Professionnels de santé
Durée de la formation : deux à trois heures par session
Pratiques pédagogiques : présentation orale avec support powerpoint ; échanges interactifs et votes sur situations cliniques
L'évaluation des connaissances acquises se fait au cours de la pédagogie interactive. A l'issue de chaque session, une attestation de participation sera délivrée aux candidats.
Il n'est pas prévu de droits d'inscription ou de formation. Cette « transmission » s'inscrit dans les missions des PU-PH.

observations	**Pas d'observations particulières**

→ Modifications apportées au DU « Plaies et cicatrisation »
L'enseignant responsable du DU « Plaies et cicatrisation » est le Professeur Narcisse ZWETYENGA, PU-PH, Chef de service de chirurgie maxillo-faciale, Chirurgie plastique et de la main, CHU DIJON.
Cette formation est destinée à une remise à niveau complète de la gestion des plaies, en commençant par le processus physiologique de cicatrisation, jusqu'à la mise en place de protocole de soins.
Les objectifs sont :
- connaître les principes fondamentaux de la physiologie, de la pathologie et des traitements liés à la cicatrisation ;
- être capable d'établir un diagnostic étiologique d'une plaie, connaître son évolution et mettre en œuvre la prise en charge thérapeutique ainsi que le suivi du pansement.

Ce DU est ouvert à tout professionnel de santé et toute personne intéressée par le contenu de la formation dont principalement les aidants (aides à domicile notamment).

L'effectif est de 20 minimum et 35 maximum. Le volume horaire de formation est de 80 heures de janvier à juin. Les modalités pédagogiques sont les suivantes : accès aux enseignements *via* la plateforme Plubel ; CM : 80 heures en 2 sessions de 5 jours + 1 journée d'examen ; 10 demi-journées de stage (dans un service hospitalier ou une clinique ou en cabinet libéral en rapport avec la formation). Il y a deux modules enseignés.

Modalités de contrôle des connaissances : examen écrit : Étude d'un cas clinique + rédaction d'un mémoire et soutenance orale.
Une moyenne de 10/20 et la validation des 10 demi-journées de stage sont nécessaires pour valider le diplôme. La présence aux enseignements est obligatoire pour se présenter à l'examen.

Le coût de la formation comprend les droits d'inscription à un DU et des droits spécifiques fixés à 1 200 €.

observations	Pas d'observations particulières

5. Diplômes nationaux

➢ **IUT Dijon-Auxerre : création d'un parcours Cybersécurité dans la LP mention ASSR**

Patrick DANAUDIERE présente le projet de création d'un parcours Cybersécurité au sein de la licence professionnelle « Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux ». Cette formation est portée par Alamin MANSOURI et est basée sur le campus d'Auxerre, au sein du Département réseaux et télécommunications
Ce parcours a pour vocation de répondre aux demandes des entreprises à la mise en œuvre de systèmes d'information, et d'en assurer la sécurité et l'exploitation et les évolutions. Au-delà du savoir technique (Informatique, Réseaux, Télécoms) elle permet aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires pour le management d'équipes et la communication entre les personnes.
Elle est organisée par alternance, en partenariat avec le Pôle Formation Bourgogne 58-89. Les étudiants de la licence peuvent être simultanément inscrits à la préparation d'un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM), dans le cadre d'un contrat de travail en alternance d'une année, et portant sur le référentiel de l'un des métiers suivants : préventeur(trice) en cybersécurité des systèmes d'informations ; administrateur(trice) de Réseaux d'Entreprise. Les fonctions visées sont essentiellement au service des PME-PMI (mais aussi des organismes publics ou privés) : administrateur systèmes et réseaux, administrateur sécurité, responsable Sécurité Système Informatique (RSSI)/ Sécurité opérationnelle (RSSO), analyste Sécurité, pentesteur
Les compétences acquises sont :
• Connaissances techniques approfondies dans les spécialités sécurité des systèmes informatiques et réseaux
• Connaissance de l'environnement économique et social de l'entreprise
• Capacité à manager une équipe de collaborateurs
• Capacité à mener la gestion d'un projet global (de la définition du cahier des charges à la réception)

Le public visé :
- niveau L2 (60 crédits) validé en Licence Sciences, Technologie et Santé mention Informatique, Sciences et Technologies ou Sciences de l'Ingénieur ;
-titulaires d'un DUT ou d'un BTS du secteur industriel, ou d'un titre homologué de niveau III dans une spécialité compatible avec la formation ;
- élèves de 2ème année des Classes Préparatoires en 2 ans aux Grandes Ecoles Scientifiques.

Ce parcours comprend 6 UE : Connaissances fondamentales du métier ; Connaissances générales du métier ; Management, communication, Gestion et stratégie d'entreprise, Management de Projet ; Cyber Sécurité et Réseaux ; Projet ; Stage.

Le volume horaire de ce parcours se répartit ainsi : 163 h cours magistraux ; 66,5 h travaux dirigés ; 220,5 h travaux pratiques ; 140h stage ; soit un total de 450h.

Patrick DANAUDIERE précise que ce parcours s'inscrit dans une licence existante, portée par l'UFR Sciences et Techniques qui comprend le parcours « Gestionnaire de Systèmes d'Information d'Entreprise ». Il y a 3 UE en commun avec GSIE, et l'UE4 est spécifique. Un effectif de 14 alternants est attendu. Le choix est fait de ne pas avoir un effectif trop grand afin de ne pas « inonder » le marché et de garantir une bonne insertion professionnelle. Jean-Jacques BOUTAUD évoque le mail envoyé par François BLAIS, Directeur de l'UFR Sciences et Techniques. Il précise que des contacts avec les collègues de l'IUT ont été pris en vue de mutualiser des enseignements et des moyens humains. Il faut encore du temps avant finalisation.

L'alerte est donc relayée auprès des membres de la Commission de la Pédagogie.

Patrick DANAUDIERE indique que les discussions ont bien eu lieu avec les collègues de l'UFR Sciences et Techniques. Le projet doit encore passer devant le Conseil de l'UFR Sciences et Techniques. Il impliquera des modifications de la fiche filière du parcours GSIE.

Il faut pouvoir communiquer auprès des étudiants sans trop tarder car les recrutements en LP se font dès le mois de janvier.

observations	**Les observations seront relayées en CFVU**

➢ **UMDPC-Santé : Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée**

Le contexte de gestion de ce dossier est rappelé par Evelyne KOHLI. Il a été présenté dans les instances de l'Université de Bourgogne en mai 2019 afin que la formation puisse ouvrir à la rentrée 2019. Il a fait l'objet de navettes avec le Ministère. La demande d'accréditation a été présentée au CNESER le 17 septembre 2019. Lors de ces navettes, il a été demandé à l'Université de Bourgogne de faire évoluer les règles de validation et de capitalisation sur les fiches filières de première et deuxième années du Diplôme d'Etat. Il en résulte les dispositions suivantes.
Une UE est validée si la note obtenue est ≥ 10/20.

- A l'intérieur d'un semestre, les UE ne se compensent pas entre elles
- Les semestres ne se compensent pas entre eux

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE validée est capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10/20.
Un travail est engagé pour que ce diplôme puisse s'ouvrir l'an prochain aux parcours psychiatrie et médecine d'urgence. Il y a 21 inscrits actuellement, ce qui est très positif.

observations	**Pas d'observations particulières**

6. Semestre REO

Marie-Jeanne MUZEYI, chargée de mission auprès de Léa FONTAINE, présente l'évolution prévue pour le dispositif REO à compter de janvier 2020.
Elle rappelle que REO a été mis en place en janvier 2018, avec 19 étudiants inscrits. L'objectif est d'accompagner les étudiants souhaitant se réorienter l'année d'après, et de mettre à profit le second semestre pour découvrir d'autre enseignements et se former dans divers modules. En résumé, il s'agit de :

- Donner un nouveau parcours d'orientation aux étudiants
- Donner une vision globale des formations à l'Université de Bourgogne
- Participer à différents modules au cours du semestre
- Trouver une nouvelle orientation ou des pistes de ressources pour l'année suivante

On comptait 46 étudiants en 2019. L'objectif est de passer à 100 étudiants en 2020, avec une ouverture plus large de REO. En effet 3 filières étaient ciblées jusqu'alors (LLCER, PACES et Economie). Toutes les filières seront concernées en 2020. Les financements permettant d'ouvrir ces places ont été accordés par le Ministère sur le budget dédié à la remédiation liée à la Loi Orientation et Réussite.
Les étudiants devront suivre des modules obligatoires et des modules facultatifs : *cf tableau ci-dessous*

RÉCAPITULATIF VOLUME HORAIRE DU SEMESTRE								
	Modules obligatoires					Modules optionnels		
	Ateliers d'orientation	Ateliers d'insertion	CEPREO	Cours ouverts	CLANG	UE transversale	SUAPS	CLANG
Rentrée 2018	12h	9h	9h	À définir	/	/	/	/
Rentrée 2019	12h	9h	9h	18h minimum	/	Variable en fonction des UE	20h	15h minimum
Rentrée 2020	12h	9h	9h	18h minimum	15h minimum	Variable en fonction des UE	20h	/

Au CLANG, les étudiants auront la possibilité de faire une heure de conversation avec un étudiant tuteur, de l'autoformation et l'autoévaluation. Les Cours ouverts seront renommés « Cours de découverte » afin d'éviter la confusion avec les cours suivis par les lycéens pendant les congés d'hiver. Les UE transversales pouvant être suivies sont : Culture, Initiation à la Recherche, Talent Campus, des Recherches et des femmes.

La mise à disposition d'un catalogue de MOOCS intéressants pour les étudiants est prévue, *via* la plateforme FUN (France Université Numérique). Ces derniers seront étudiés en groupe avec la présence d'un tuteur/référent.

L'UET *Comprendre un milieu de travail* sera également réactivée. Un parcours professionnel est proposé pour les étudiants intéressés par le milieu professionnel (50 places). Des mini-stages seront à effectuer.

Pour les UE transversales, les étudiants peuvent conserver les ECTS d'une année sur l'autre. Les étudiants boursiers peuvent conserver la bourse s'ils sont inscrits dans REO.

Il est précisé qu'un secrétariat pédagogique basé au Pôle Formation et Vie Universitaire gère les étudiants inscrits au semestre REO. La responsable administrative du dispositif est Emilie BOIS, et la secrétaire Mélanie GIROUX.

Les membres de la Commission de la Pédagogie demandent quelle est la communication prévue au sujet de REO 2020. Marie-jeanne MUZELI précise que sont prévus des flyers, des affiches, une communication sur les sites internet, réseaux sociaux et *via* les associations de filières. La Conférence des Directeurs de composantes devrait être également informée. Il y a déjà eu une présentation en réunion de l'encadrement le 6 novembre 2019.

Il est rappelé que l'évaluation du semestre REO a été présentée par Cathy PERRET en CP le 3 octobre 2019 et en CFVU le 11 octobre 2019.

observations	**Les observations seront relayées en CFVU**

La séance est levée à 16h10.

Le Vice-Président de la CFVU

Validé

Jean-Jacques BOUTAUD

Avis CFVU du 18 novembre 2019 :
adoption du dispositif prévu pour le semestre REO à compter de janvier 2020, tel que présenté en séance et sous réserve de précisions ultérieures quant aux dates de dépôt de candidatures et aux modalités de sélection des candidats, s'il y a plus de candidats que de places :
favorable à l'unanimité

Semestre Réorientation : REO

Université de Bourgogne

FONTAINE Léa, Vice-présidente étudiante au Conseil Académique
MUZEYI Marie-Jeanne, Chargée de mission du semestre REO auprès de la Vice-présidente déléguée à la Démocratie et à la Vie Etudiante

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Objectifs du semestre REO

- Donner un nouveau parcours d’orientation aux étudiants
- Donner une vision globale des formations à l’Université de Bourgogne
- Participer à différents modules au cours du semestre
- Trouver une nouvelle orientation ou pistes de ressources pour l’année suivante

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

L’évolution des modules

RÉCAPITULATIF VOLUME HORAIRE DU SEMESTRE								
	Modules obligatoires					Modules optionnels		
	Ateliers d’orientation	**Ateliers d’insertion**	**CEPREO**	**Cours ouverts**	**CLANG**	**UE transversale**	**SUAPS**	**CLANG**
Rentrée 2018	12h	9h	9h	À définir	/	/	/	/
Rentrée 2019	12h	9h	9h	18h minimum	/	Variable en fonction des UE	20h	15h minimum
Rentrée 2020	12h	9h	9h	18h minimum	15h minimum	Variable en fonction des UE	20h	/

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

La participation au dispositif depuis 2018

Année	2018	2019	• 2020
Filières ciblées	LLCE – PACES - Economie	LLCE – PACES - Economie	Toutes les filières
Nombre de places	50	50	100
Nombre d’inscrits	23	56	/
Nombre de participants	19	46	/

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Nouveautés du semestre REO

- **MOOCS :** mise à disposition d'un catalogue de MOOCS intéressants pour les étudiants. Ces derniers seront étudiés en groupe avec la présence d'un tuteur/référent.

- **UET Comprendre un milieu de travail :** un parcours professionnel est proposé pour les étudiants intéressés par le milieu professionnel (50 places). Des mini-stages seront à effectuer.

Contacts :

Emilie BOIS, PFVU, responsable administrative :
reo@u- bourgogne.fr

Léa FONTAINE, vice-présidente étudiante au conseil académique :
Lea_Fontaine01@etu.u-bourgogne.fr

Marie-Jeanne MUZEYI, chargée de mission du semestre REO auprès de la vice-présidente déléguée à la Démocratie et à la vie étudiante : Marie-Jeanne_Muzeyi@etu.u-bourgogne.fr

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE